

RC-2016-03 – Règlement-taxe des tarifs relatifs à l'enlèvement des ordures

a. Approbation

- Approuvé le 16 décembre 2016 à l'unanimité par le conseil communal
- Approbation ministérielle le 12 janvier 2017 réf. 81axc08df
- Publication au Mémorial B N° 747 du 24 février 2017

b. Base légale

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu les articles 29, 82 et 105, de même que le titre IV, chapitre 4 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 juillet 2013 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques;

Vu le règlement communal du 17 novembre 2009 concernant la gestion des déchets de la commune de Berdorf;

Vu la délibération du 8 décembre 2016 du collège des bourgmestre et échevins arrêtant les prescriptions techniques faisant partie intégrante du règlement communal sur la gestion des déchets de la commune de Berdorf;

Vu l'avis de l'Administration de l'Environnement, Division des Déchets, du 5 décembre 2016 réf. 81ax1cc01;

c. Texte coordonné.

Le conseil communal décide de fixer avec effet au 1^{er} janvier 2017 les tarifs relatifs à la gestion des déchets dans la commune de Berdorf comme suit:

1. Tarifs pour l'enlèvement des ordures ménagères:

- | | | |
|----|----------------------------------|---------------------------------------|
| a) | Poubelle à 40 litres: | 60 € par an, soit 5,0 € par mois |
| b) | Poubelle à 60 litres: | 90 € par an, soit 7,5 € par mois; |
| c) | Poubelle à 80 litres: | 120 € par an, soit 10 € par mois; |
| d) | Poubelle à 120 litres: | 180 € par an, soit 15 € par mois; |
| e) | Poubelle à 240 litres: | 360 € par an, soit 30 € par mois; |
| f) | Conteneurs «gris» à 660 litres | 990 € par an, soit 82,5 € par mois |
| g) | Conteneurs «gris» à 1.100 litres | 1.650 € par an, soit 137,5 € par mois |

2. Tarif pour l'enlèvement de sacs en plastique de 70 litres:

4 € par sac;

3. Tarifs pour l'achat de poubelles en vue de l'enlèvement des déchets biodégradables

- | | | |
|----|--|-------------------|
| a) | Poubelle à 40 litres munie d'une poignée de transport: | 50 € par poubelle |
| b) | Poubelle à 80 litres: | 40 € par poubelle |
| c) | Bac de pré-triage pour la cuisine: | 20 € par unité |

4. Tarif d'enlèvement et de recyclage pour déchets encombrants:

25 € par m³ (soit 1 m³ l'unité de compte) avec un minimum de 25 € par enlèvement;

5. Tarif de collecte à domicile en dehors du calendrier des collectes périodiques organisées par la commune nécessitant une intervention non prévue du service technique de la commune pour l'enlèvement des ordures encombrantes, des réfrigérateurs, des installations climatiques et des appareils électroniques:

10 € par intervention

6. Tarif pour le dépôt de déchets organiques, tel que déchets de jardin, de pelouse, d'herbes fauchées et de taille de haies etc...;

1,5 € par $\frac{1}{2}$ m³ ou quantité moindre,

7. Tarif pour le dépôt de déchets inertes, tel que déchets de construction, de travaux de route, d'excavation etc...

4 € par $\frac{1}{2}$ m³ ou quantité moindre

Le règlement taxe du 17 novembre 2009 pour l'enlèvement des ordures de la commune de Berdorf est abrogé par la présente.